

# DOMAINES D'INTERVENTION

A l'origine Association des Directeurs des Services Techniques des Départements (ADSTD), elle s'est ouverte à d'autres collectivités pour tenir compte de la réorganisation territoriale et devenir l'Association des Directeurs Techniques des départements, métropoles et régions (ADTECH). Elle regroupe maintenant des directeurs généraux adjoints et directeurs de ces 3 types de collectivités intervenant dans les différents champs techniques de compétences tels que l'aménagement, l'environnement, les transports, les routes, les bâtiments...

Elle pérennise ainsi depuis plus de 20 ans un réseau d'échanges avec un triple objectif :

- élaborer et promouvoir une réflexion stratégique commune,
- partager les enjeux et les expériences,
- être force de proposition.

Fort de l'adhésion de plus de 300 membres, l'ADTECH, dont la Présidente est depuis juin 2015, Anne-Marie HERBOURG, Directeur Général Adjoint au Patrimoine et à l'Aménagement des Territoires (DPAT) du Conseil Départemental de la Moselle, est composée d'un bureau de 14 membres responsables des diverses thématiques.

L'ADTECH aborde avec pragmatisme et de façon constructive des sujets variés : suites du Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010 et de la cohérence environnementale de 2012, acte 3 de la décentralisation, mobilité durable et intelligente (ITS), bâtiment accessible et économie en énergie, formation, innovation technologique, achat public de travaux et de services...

Elle promeut l'économie de ressources, le soutien à l'innovation et l'intégration de technologies intelligentes aux métiers, souvent considérés comme traditionnels et dépensiers, de sa sphère de compétence. Avec la sécurité (sécurité routière, prévention des risques...) et le développement durable et solidaire comme toile de fonds transversale.

L'ADTECH développe des partenariats dans trois sphères différentes :

- État : principalement Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), son Ministère délégué aux Transports et son réseau scientifique et technique auprès duquel elle apporte son expertise opérationnelle et fait remonter les besoins des départements en termes d'accompagnement documentaire. Mais aussi Ministère de l'Intérieur et Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière, ou Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement.
- Collectivités territoriales : son lien avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) avec laquelle elle collabore, l'ADSTD revêt un caractère particulier. Elle travaille directement en collaboration avec le Président de la commission aménagement du territoire et nouvelle technologie de l'information de l'ADF, Yves Krattinger, en apportant toute la richesse de son expertise technique. Mais elle s'ouvre aussi depuis plusieurs années à d'autres organismes ou associations représentant d'autres collectivités : AITF, AMF, GART, TDIE, Plan Bâtiment Grenelle...
- Secteur privé : syndicats professionnels, instituts spécialisés...

L'ADTECH réunit ses membres deux fois par an en assemblée générale ou une fois sur 2 jours. L'élection du président ainsi que des 14 membres du bureau s'effectue à celle de printemps.

**La nouvelle organisation de la République à travers la loi NOTRÉ de 2015 impose un recentrage de compétences entre départements, métropoles et régions, au travers de transfert de certaines d'entre elles. Voici les enjeux des principaux domaines impactés :**

## Déplacements :

Pouvoir se déplacer est un droit essentiel. Permettre de le faire dans un plus grand respect de l'environnement est incontournable. De toute évidence, il faut repenser notre mobilité autrement. Les collectivités territoriales, compétentes en matière de voirie et de transport, ont une responsabilité toute particulière et une véritable capacité d'initiation en coordination avec les autres gestionnaires de réseaux de transport. Par ailleurs, exerçant ces missions en direct, elles se doivent de développer et pérenniser de véritables compétences métiers dans ces domaines aux technologies très évolutives et de plus en plus basées - au-delà des problématiques d'infrastructures et dans un contexte d'économie de ressources - sur la mise en place de services multimodaux interopérables au moyen des systèmes de transports intelligents (ITS).

## Patrimoine bâti institutionnel :

Au travers des collègues et de leurs propres bâtiments administratifs, dont une grande partie sont des Etablissements Recevant du Public (ERP), les Départements sont propriétaires d'un patrimoine souvent très important. Il en est de même des Métropoles avec les groupements scolaires et des Régions avec les lycées. Tous doivent donc s'investir dans de véritables stratégies patrimoniales dans un domaine qui vit de véritables révolutions: accessibilité, objectifs de performances énergétiques, ...

## Aménagement du territoire :

Au travers de leur participation à l'élaboration des documents d'urbanisme, de leur partenariat dans le domaine de la politique de la ville, de leurs actions en faveur du logement, de leurs politiques directes en matière de transport, d'agriculture, d'environnement, d'aménagement numérique, les Départements occupent une place majeure dans l'aménagement des territoires ; ce, en partenariat avec le bloc communal (communes et EPCI) auquel ils apportent de longue date une aide financière le plus souvent contractuelle et avec lequel ils envisagent désormais souvent une mutualisation de ressources d'ingénierie publique, notamment technique, pour pallier le désengagement progressif des services extérieurs de l'Etat.

## Développement durable :

Conscient des enjeux liés au dérèglement climatique, les Départements ont adapté leurs approches au cours des vingt dernières années. Souvent pionniers dès les années 90 d'actions environnementales (politique des espaces naturels sensibles et de préservation de la ressource en eau) ou de développement économique (directement et via leurs agences dédiées), ils ont développé récemment des approches plus globales prenant en compte également les enjeux sociaux. Par ailleurs, les transferts de compétences des années 2000, les ont placés au cœur de ce type de préoccupations. Le thème du développement durable est désormais au cœur des politiques départementales selon ces 3 composantes (agenda 21, plans climat-énergie, politique déchets, plan de prévention du bruit, participation à la prévention des risques...).